

Code de conduite pour les fournisseurs de Messer



Chez Messer, nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations applicables, à respecter les droits de l'homme et les normes du travail et à protéger l'environnement – dans le cadre de nos propres activités et à l'égard de nos partenaires commerciaux. Messer soutient également les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent cet engagement. Le présent Code de conduite des fournisseurs définit les exigences fondamentales à respecter pour répondre à nos normes.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail.
- S'engager à améliorer continuellement la santé et la sécurité au travail.
- Utiliser ou mettre en place un système raisonnable de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

DROITS DE L'HOMME ET NORMES DU TRAVAIL

- Temps de travail : Se conformer à la législation applicable et aux réglementations du travail spécifiques au secteur en ce qui concerne le temps de travail, y compris les lois sur les heures supplémentaires.
- Salaires et avantages sociaux : Offrir des salaires et des avantages sociaux tels que prescrits par les lois nationales respectives, y compris la législation sur le salaire minimum, et conformément aux pratiques existantes dans l'industrie et sur les marchés du travail locaux.
- Non-discrimination et équité : Appliquer les principes d'égalité des chances et de traitement équitable. La non-tolérance de toute forme de discrimination ou de harcèlement verbal ou physique des employés, indépendamment de l'âge, de la race, de la couleur, des croyances, de l'état matrimonial, du sexe ou du genre (y compris la grossesse, l'accouchement et les conditions médicales connexes), de l'identité ou de l'expression de genre (y compris le statut de transgenre), de l'origine nationale, de l'ascendance, du statut de citoyenneté, de l'incapacité physique ou mentale, de la religion, de l'orientation sexuelle, du service militaire et du statut d'ancien combattant, de l'état de santé protégé tel que défini par la législation locale ou provinciale applicable, de l'information génétique et d'autres caractéristiques qui rendent une personne unique.
- Liberté d'association et négociation collective : Reconnaître, dans la mesure où la loi le permet, le droit de liberté d'association et de négociation collective des employés.
- Pas de travail forcé : Non-tolérance à l'égard de toute forme de travail forcé, y compris le travail forcé en milieu carcéral, la main-d'œuvre engagée à long terme, la servitude pour dettes ou toute forme de traite de personnes.
- Pas de travail des enfants : Respecter les exigences relatives à l'âge minimum de travail prescrites par les lois nationales et les accords internationaux.

CONFORMITÉ JURIDIQUE ET INTÉGRITÉ

Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables, notamment en matière de :

- Interdiction de la corruption et des pots-de-vin : Ne pas s'engager ou tolérer une quelconque forme de corruption ou de pots-de-vin, en particulier tout paiement, « dessous-de-table » ou autre forme d'avantage conférés dans le but d'influencer la prise de décision.
- Concurrence et antitrust : Exercer ses activités en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence et d'antitrust.
- Conflit d'intérêts : Éviter tout conflit d'intérêts ou toute situation donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts potentiel dans les relations d'affaires avec Messer ou des tiers.
- Confidentialité : Préserver la confidentialité des données commerciales, financières et techniques de Messer ainsi que de sa correspondance commerciale; ne pas détourner la propriété matérielle ou intellectuelle de Messer ou d'autres sociétés.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables ainsi qu'aux normes internationales relatives à la protection et à la préservation de l'environnement.
- S'engager envers l'amélioration continue de la protection de l'environnement.
- Utiliser ou mettre en place un système de gestion environnementale raisonnable.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

- Déployer des efforts raisonnables pour encourager vos propres fournisseurs et sous-traitants à se conformer aux principes du présent Code de conduite des fournisseurs.

Messer Americas
200 Somerset Corporate Blvd
Suite 7000
Bridgewater, NJ 08807
Tél : 1-800-755-9277
sales@messer-us.com
www.messer-us.com

